

	<p><b>SERVICES PUBLICS CFE – CGC</b> 15-17 rue Beccaria 75012 Paris</p> <p>☎ <b>01.44.70.65.90</b></p> <p><a href="mailto:fonctions.publiques@cfccgcfp.org">fonctions.publiques@cfccgcfp.org</a> <a href="http://cfecgcfp.org/">http://cfecgcfp.org/</a></p>
---	--

UFCFP/NM/DL/ 2020-35

Paris, le 06 mars 2020

*La Présidente*

**Monsieur Thierry Le Goff**  
Directeur Général de l'Administration  
et de la Fonction Publique  
2 boulevard Diderot  
75012 PARIS

Objet : Demande de déclinaison du Décret n° 2020-193 du 4 mars 2020 relatif au délai de carence applicable à l'indemnité complémentaire à l'allocation journalière pour les personnes exposées au coronavirus à la Fonction Publique.

Monsieur le Directeur Général,

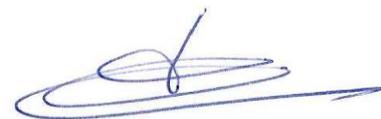
Suite au Décret n° 2020-193 du 4 mars 2020 relatif au délai de carence applicable à l'indemnité complémentaire à l'allocation journalière pour les personnes exposées au coronavirus, ce décret s'applique uniquement aux salariés du privé et aux contractuels de droit publics.

Concernant les fonctionnaires d'Etat, ces derniers font l'objet de l'application du jour dit « de carence » dans le cadre d'un arrêt de travail pour l'exposition au coronavirus.

Par conséquent nous sollicitons en urgence une déclinaison du Décret n° 2020-193 du 4 mars 2020 aux agents publics.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Nathalie MAKARSKI



Présidente de la Fédération

des Services Publics de la CFE-CGC